Approvisionnements d'énergie-Loi

décrire—qui ne sont responsables que devant eux-mêmes. Il suffit de demander à des groupes comme les Hongrois et les Tchèques qui ont fui l'invasion militaire de l'Union soviétique dans leur pays et aux Ougandais qui ont fui le dangereux général Idi Amin pour confirmer les premiers rapports relatifs à la terreur que ces gens ont connue. C'est pourquoi nous devons toujours veiller et être prêts à maintenir la démocratie au Canada, que l'attaque vienne de l'intérieur ou de l'extérieur.

Il est impératif que notre gouvernement s'occupe de lui-même pour se sortir de son apathie quand il s'agit de résoudre les problèmes de notre pays et à l'égard des besoins et des souhaits importants des Canadiens. Il est évident que ce gouvernement n'a pas rempli son mandat, et que ce mandat, il continue de le violer chaque jour de plus qu'il s'accroche au pouvoir avec l'appui conditionnel du Nouveau parti démocratique. Le parti néo-démocrate, en appuyant ce gouvernement inepte, dessert les Canadiens en les privant de leur droit de choisir leur gouvernement au lieu d'être dirigé au hasard des confrontations, comme c'est maintenant le cas.

Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a ouvert le débat sur le bill C-236, il a donné à son discours un air insouciant, encore plus insouciant que ses réponses nébuleuses aux nombreuses questions qui lui ont été posées sur l'énergie au cours des dernières périodes de questions. Son insouciance me rappelle le débit d'un de mes professeurs d'université qui depuis longtemps avait perdu toute utilisé dans l'enseignement, perdu intérêt à son travail et perdu l'intérêt de ses étudiants. Cela n'avançait ni lui, ni ses étudiants. Je soupçonne le ministre d'avoir eu une arrière-pensée en prononçant ce genre de discours. Ce fut une tentative maladroite de sa part de bercer et d'hypnotiser la Chambre et de la persuader d'adopter ce bill en glissant sur ses aspects dictatoriaux qui, si le bill était adopté, accorderait des pouvoirs absolus à cinq personnes pour déterminer et régir tous les aspects de l'énergie au Canada. Ces cinq potentats ne seraient pas comptables à la population canadienne. Ils disposeraient d'une autorité qui ne devrait être admise dans aucun pays démocratique. Le mot «démocratie» ne signifie pas le pouvoir de dicter des décisions au peuple comme le souhaiterait le gouvernement actuel. Il désigne le gouvernement par le peuple comme mes ancêtres l'ont prôné et établi il y a près de 2,500 ans.

La façon dont le bill est formulé, avec ses mots couverts et son approche indirecte, peut très bien se comparer aux passages imprimés en petits caractères qu'on lit souvent dans les contrats de vente ou dont on entend souvent parler à propos de mauvaises expériences de gens victimes d'affaires contractuelles louches auxquelles se livrent des individus dont le seul intérêt est de rouler le client pour empocher ces sacro-saints dollars, et qui ne pensent pas aux conséquences néfastes de telles affaires.

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à chacun des articles du bill. Cet examen sera fait par le comité. Je soulignerai toutefois très énergiquement le fait que le gouvernement n'a pas jugé bon de justifier les pouvoirs très étendus que lui confère le bill. Le seul pouvoir dont le gouvernement pourrait maintenant avoir besoin, c'est celui d'imposer le rationnement. Le gouvernement dispose déjà de pouvoirs législatifs suffisants pour s'attaquer à la plupart des problèmes qu'affronte aujourd'hui le Canada en matière d'énergie.

Peut-être que le plus grave problème de l'heure concernant l'énergie est celui des prix et de la hausse des prix. Le bill à l'étude ne contient pas de politique réaliste qui

atténuerait les prix élevés du pétrole tellement défavorables aux Canadiens à l'est de la vallée de l'Outaouais. L'un des éléments les plus néfastes de ce projet de loi est qu'il autorisera le gouvernement à rejeter les priorités provinciales en temps de crise d'énergie. En fait, certains de ces pouvoirs sont si étendus que le gouvernement fédéral pourra envahir des domaines où l'autorité provinciale est incontestée.

Une fois adopté, le bill à l'étude donnera tout le pouvoir nécessaire à un office pour remplacer et annuler toute loi sur le contrôle de la pollution et les problèmes de pollution qui affectent tout notre pays. Des lois qui ont peut-être exigé des années de préparation pour assurer la protection de l'environnement seront simplement mises de côté, peutêtre jamais plus appliquées ou simplement d'une manière atténuée. Le projet de loi n'est pas une mesure temporaire qui prendra fin une fois la crise passée. Il est conçu pour durer. On ne l'applique pas par proclamation comme la loi sur les mesures de guerre. Il entrera en vigueur quand il aura reçu la sanction royale et le gouverneur en conseil pourra s'en servir n'importe quand. Il faudra examiner plus minutieusement ce projet de loi. Il faudra le remanier en profondeur et l'améliorer avant qu'il gagne le respect de la majorité des députés de la Chambre.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots au sujet du bill C-236, la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. Il est certain qu'à l'heure actuelle la question de l'approvisionnement d'énergie est le problème le plus grave non seulement pour notre pays mais pour tous les pays du monde. Ce projet de loi donnera au gouvernement de vastes pouvoirs quant à la répartition des approvisionnements en énergie disponibles au Canada. Nous sommes sans doute l'une des nations les plus fortunées du monde; en effet nous avons de vastes ressources d'énergie de toute sorte, énergie hydroélectrique, charbon, pétrole, gaz et peut-être ce qui importera le plus à long terme, l'uranium.

(1730)

Le problème c'est que ces ressources ne sont pas situées géographiquement de façon à ce que nous puissions en profiter pleinement à l'heure actuelle. Ce projet de loi est donc présenté à la Chambre en vue de donner au gouvernement le pouvoir de répartir ces ressources d'ici quelques années pendant que nous construirons un oléoduc qui permettra à l'Ouest d'approvisionner les marchés de l'Est, savoir Montréal et les provinces Maritimes.

Jeudi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) s'est adressé à la chambre et a énuméré une série de mesures qui serviront de base à notre politique d'énergie nationale. Celles-ci comprennent le maintien du blocage des prix du pétrole brut jusqu'à la fin de l'hiver. Certaines parties de l'Ontario et de l'Ouest qui reçoivent des produits pétroliers de l'Alberta et des provinces des Prairies s'en recsentiront.

Comme on pouvait s'y attendre, les sociétés pétrolières multinationales ont violemment réagi dès que l'on a pris la décision de maintenir le gel des prix actuels; en effet elles voient s'envoler les bénéfices forfuits qu'elles auraient pu récolter. Or, ce sont les Canadiens vivant à l'Ouest de la vallée de l'Outaouais qui bénéficieront de ce blocage, car ce sont eux qui ont besoin des produits pétroliers. Malgré la perte des bénéfices fortuits qu'elles avaient escomptés, les sociétés multinationales ne sont pas trop mal en point; en effet, le prix de leurs produits a accusé une hausse d'au moins 30 p. 100 depuis un an.